



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 8 août 2022
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public
- 10.04** Offrir les plus sincères félicitations à madame Marcelle Turgeon à l'occasion de son centième anniversaire de naissance le 11 août 2022.
- 10.05** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2022, à 19 h.

PROCÈS-VERBAL

- 10.06** Accepter le dépôt des comptes rendus des comités de circulation des 28 mars, 25 avril et 20 juin 2022.
1227151020

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

- 20.01** Accorder un contrat de services professionnels à Aedifix+ inc. pour des travaux d'aménagement de locaux au 2e étage des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale 119 537,21 \$ taxes incluses (contrat : 85 242,47 \$ - contingences : 17 048,49 \$ - incidences 17 246,25 \$) Appel d'offres public n° 729694 - Contrat BAT.22-380.1 (2 soumissionnaires).
1220269004

ENTENTE

20.02 Autoriser la signature du bail entre l'Arrondissement de LaSalle, la Société en Commandite Développement Blvd Newman, le Club Jeune Aire LaSalle et le Club de boxe LaSalle visant les locaux situés au 7427, boulevard Newman pour la période du 15 août 2022 au 31 décembre 2024.

1227817007

SUBVENTION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE

20.03 Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal 2022 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal.

1228317001

20.04 Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation du « Pique-nique du Bronx-Fête des voisins » le 10 septembre 2022.

1227551014

20.05 Accorder une contribution financière totalisant 4 000 \$ à l'organisme Société historique Cavalier de LaSalle pour la réalisation du projet Baladodiffusion du moulin Fleming à la Fleischmann - un parcours dans le temps, dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

1227769004

20.06 Accorder un montant de 2 000 \$ au Centre multiculturel de ressources de LaSalle dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

1229309026

20.07 Entériner l'octroi d'une contribution financière de 500 \$ à Bienvenue à l'immigrant, dans le cadre du plan d'action sur l'inclusion et la diversité culturelle de LaSalle, pour son festival interculturel de l'immigrant qui s'est tenu le 25 juin 2022 au parc Lefebvre.

1228157006

20.08 Entériner l'octroi d'une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. pour l'achat de publicité dans le programme souvenir de la 25^e édition de leur tournoi de golf de charité annuel au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

1225212020

20.09 Féliciter l'Association des Amis du parc des Rapides pour leur 10^e anniversaire de fondation. Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités de la soirée du 9 juin dernier.

1228317004

20.10 Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 28 août 2022.

1229309025

20.11 Accorder un permis saisonnier de hockey pour la saison 2022-2023 à titre gratuit, équivalent à un montant de 6 336 \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire.

1223630008

AUTRES AFFAIRES CONTRACTUELLES

20.12 Autoriser un bail de 10 ans entre l'arrondissement de LaSalle et l'Agence de mobilité durable pour l'utilisation de locaux aux Ateliers municipaux André-Traversy situés au 7277, rue Cordner à LaSalle. Autoriser un budget de fonctionnement de 907 566 \$ à l'arrondissement de LaSalle pour des travaux. Informer le trésorier de la Ville de Montréal et le comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal.

1216152011

30 – Administration et finances

ÉVÉNEMENT

30.01 Autoriser la Société H.O.P.E de LaSalle à déposer, du 10 août 2022 au 10 septembre 2022, des boîtes de collecte de denrées non périssables dans divers bâtiments de l'arrondissement et à tenir une collecte porte-à-porte le 10 septembre 2022 sur le territoire de LaSalle.

1229309024

30.02 Autoriser le festival du Grand PoutineFest au Carrefour Angrignon (7077, boulevard Newman) du 8 au 11 septembre 2022.

1229255004

30.03 Entériner la permission accordée aux résidents de fermer la rue Thelma, entre la 12e et la 16^e Avenue pour y tenir une Fête des voisins le 23 juillet 2022.

1228317002

30.04 Autoriser un groupe de citoyens à organiser une Fête des voisins sur la rue Kless le 3 septembre 2022. Autoriser la fermeture de la rue Kless.

1228317003

DÉPLACEMENTS / FRAIS DE SÉJOUR ET DE REPRÉSENTATION

- 30.05** Autoriser M. Steve Barkley de la Direction des travaux publics à participer au colloque annuel en travaux publics - Édition 2022 organisé par l'Association des travaux publics du Québec du 19 au 21 octobre 2022 à Lévis.
1227405011

REDDITION DE COMPTES

- 30.06** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juin au 19 juillet 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin 2022.
1223035010

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION

- 40.01** Donner avis de motion de l'adoption séance tenante du conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines dispositions du plan d'aménagement d'ensemble du projet domiciliaire Bois-des-Caryers dans la zone H12-27.
1229582019

ADOPTION DU PREMIER PROJET

- 40.02** Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier les dispositions du plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27.
1229582019

DÉROGATION MINEURE

- 40.03** Accorder une dérogation mineure pour une habitation unifamiliale et un abri d'auto situés au 688, 40^e Avenue (lot 1 235 399).
1229582024

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

- 40.04** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une partie du revêtement extérieur sur les façades latérales et arrière d'une habitation unifamiliale située au 7, avenue Riverview (lot 1 929 658).
1229582023

40.05 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier partiellement le revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale située au 600, 39^e Avenue (lot 1 235 126).

1229582022

40.06 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier le revêtement, les ouvertures et l'accès d'une habitation unifamiliale située au 71, 7^e Avenue (lot 1 079 881).

1229582021

40.07 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier le plan d'aménagement paysager et d'ajouter une piscine en cour arrière de deux habitations multifamiliales situées aux 1011 et 1055, boulevard Shevchenko (lots 5 908 444 et 5 908 445).

1229582020

NETTOYAGE DE TERRAINS

40.08 Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles.

1229255003

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1226456008

60 – Information

60.01 Autoriser le Dépôt des rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de mai et juin 2022.

1229255002

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1227151020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les dépôts des comptes rendus des comités de circulation du 28 mars, 25 avril et 20 juin 2022.

D'accepter les dépôts des comptes rendus des comités de circulation du 28 mars, 25 avril et 20 juin 2022.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-07-20 14:13

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1227151020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les dépôts des comptes rendus des comités de circulation du 28 mars, 25 avril et 20 juin 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Accepter les dépôts des comptes rendus des comités de circulation du 28 mars, 25 avril et 20 juin 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2022-07-18



Dossier # : 1220269004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Aedifix+ inc. pour des travaux d'aménagement de locaux au 2e étage des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale 119 537,21 \$ taxes incluses (contrat : 85 242,47 \$ - contingences : 17 048,49 \$ - incidences 17 246,25 \$) Appel d'offres public no 729694 – Contrat BAT.22-380.1 (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 119 537,21 \$ taxes incluses (contrat : 85 242,47 \$ - contingences : 17 048,49 \$ - incidences 17 246,25 \$) pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour des travaux d'aménagement de locaux au 2^e étage des travaux publics de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Aedifix+ inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 729694 – Contrat BAT.22-380.1 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 85 242,47 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-01 12:16

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1220269004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Aedifix+ inc. pour des travaux d'aménagement de locaux au 2e étage des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale 119 537,21 \$ taxes incluses (contrat : 85 242,47 \$ - contingences : 17 048,49 \$ - incidences 17 246,25 \$) Appel d'offres public no 729694 – Contrat BAT.22-380.1 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

En 2020, l'arrondissement de LaSalle recevait une demande de l'Agence de mobilité durable (l'«AMD») de les accueillir dans les locaux des Travaux publics, facilitant ainsi la réalisation de plusieurs activités en commun. L'AMD a en effet comme objectif de déployer son équipe d'agent de stationnement à divers pôles sur le territoire de la Ville. Cet organisme à but non lucratif a été créé par la Ville et a succédé à la Société en commandite Stationnement de Montréal le 1^{er} janvier 2020. L'AMD a notamment pour mission la gestion des stationnements tarifés sur rues et des terrains de stationnement appartenant à la Ville. L'équipe des agents de stationnement faisant partie du personnel de la Ville, a rejoint l'AMD en janvier 2020. Un bail de 10 ans incluant deux possibilité de prolongation de 5 années chacune sera donc signé entre l'arrondissement et l'AMD au Conseil du 8 août 2022 incluant toutes les spécifications à ce déménagement dans de nouveaux locaux destinés aux employés de l'AMD.

Pour les accueillir au 7277 rue Cordner à LaSalle, des travaux sont nécessaires. L'édifice des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle est un bâtiment sur deux niveaux d'une superficie bâtie de 11 633 m². À l'étage on trouve des bureaux, des toilettes, un grand entrepôt et des locaux techniques. L'entrepôt est utilisé en partie par l'arrondissement et l'autre partie par la Direction de l'approvisionnement comme espace d'entreposage. L'arrondissement envisage de réaménager une partie de l'espace d'entreposage afin d'accueillir du personnel de la direction de la surveillance et du contrôle du stationnement et de la mobilité. Un concept préliminaire de l'aménagement de l'espace a été élaboré par une firme spécialisée et sera utilisé dans la préparation des plans et devis pour les travaux.

Le présent mandat vise à retenir des services professionnels en architecture et ingénierie pour les phases de conception et de construction, incluant, entre autres, les services lors des appels d'offres pour construction, des chantiers, des périodes de garanties, et l'exécution des documents « tels que construits ». Le nouvel aménagement comprendra un bureau avec deux postes de travail, une salle de réunion, un vestiaire avec toilettes et douches, un local technique et un dépôt.

Un appel d'offres public a été lancé le 2 juin 2022 pour des services professionnels en architecture et en ingénierie pour des travaux d'aménagement de locaux au 2^e étage des travaux publics de l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 19 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture de soumission a eu lieu le 22 juin 2022 à 13 h 30.

Un addenda a été émis afin d'envoyer des plans de l'existant et répondre à une question d'un soumissionnaire.

Le GDD n° 1216152011, qui autorisera l'entente du bail est en cours de préparation et sera présenté à la même séance du présent dossier, à savoir au conseil du 8 août 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le mandat comprend principalement les services suivants :

- Faire les relevés de l'existant;
- Produire une étude de faisabilité avec une estimation préliminaire;
- Préparer les plans et devis pour les disciplines suivantes:

§ Architecture (incluant les volets aménagement des espaces, accessibilité universelle, signalisation, analyse de code du bâtiment etc.);

§ Génie du bâtiment : climatisation, ventilation, chauffage, plomberie, sécurité incendie (gicleurs, détection, alarme incendie), charpente (structure), électricité, incluant l'électronique (lecteur de carte, système d'alarme intrusion, caméras, etc.), le câblage informatique et la téléphonie.

- Autres travaux demandés par l'arrondissement ou recommandés par les professionnels suite aux relevés du bâtiment;
- Fournir le support nécessaire pour l'appel d'offres;
- Surveillance des travaux selon les besoins;
- Coordonner les réunions de chantier au besoin et rédiger les minutes de réunion;
- Valider et approuver les certificats de paiement;
- Faire l'acceptation provisoire et définitive des travaux en identifiant la liste des déficiences;
- Fournir les plans tels que construits (TQC).

JUSTIFICATION

Cinq (5) firmes ont pris possession des documents d'appel d'offres et deux ont déposé une

soumission.

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de LaSalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels. Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé. Suite aux résultats intérimaires les deux soumissions reçues ont obtenu un pointage égal ou supérieur à 70 points. Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant les prix soumissionnés par ces firmes ont été ouvertes.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires et le prix soumis, les écarts de prix entre la soumission conforme reçue et l'estimation :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total
Aedifix+ Inc.	70	8,21	85 242,47 \$
Groupe Marchand Architecture et Design	81	6,03	134 348,29 \$
Estimation réalisée			136 475,33 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation)</i>			-51 232,86 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>			(37,54)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>			49 105,82 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>			57,61

Explication des écarts :

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant soumissionné est de 37,54 % inférieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le soumissionnaire ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et il n'est également pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'arrondissement de LaSalle ne peut que s'assurer que le soumissionnaire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à ce registre, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles

573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Nous recommandons l'octroi du contrat à la firme Aedifix+ Inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme totale à autoriser de 119 537,21 \$ taxes incluses (contrat : 85 242,47 \$ - contingences : 17 048,49 \$ - incidences 17 246,25 \$), sera financée par une augmentation de budget suite à la signature du bail entre l'Agence de mobilité durable et l'arrondissement de LaSalle.

Des contingences de 20 % du contrat sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 17 048,49 \$ taxes incluses.

Un montant de 17 246,25 \$, taxes incluses, est ajouté. Cette dépense incidente peut inclure des dépenses en matière d'éventuelles analyses de laboratoire, diverses expertises ou tout autre service connexe.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier de réalisation du mandat est présenté comme suit :

PHASES	DATES JALONS
Octroi du contrat de services professionnels	Août 2022
Démarrage du Projet	Août 2022
Phase N° 1 – Planification (relevés, inventaires et études)	Septembre 2022
Phase N° 2 – Concept/Esquisse	Septembre 2022
Phase N° 2 – Concept/Préliminaire	Septembre 2022
Phase N° 3 – Documents d'appel d'offres (avancement 30 %)	Octobre 2022
Phase N° 3 – Documents d'appel d'offres (avancement 50 %)	Octobre 2022
Phase N° 3 – Documents d'appel d'offres (avancement 90 %)	Novembre 2022
Phase N° 3 – Documents d'appel d'offres finaux (avancement 100 %)	Décembre 2022
Période d'appel d'offres – Travaux	Janvier/février 2023
Octroi du contrat de construction	Mars 2023
Phase N° 4 – Exécution des travaux	À partir de mai 2023 (la durée est à déterminer en collaboration avec l'Adjudicataire)
Phase N° 5 – Mise en service et exploitation	1er novembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Laurent - Ext CHEVROT, Agence de mobilité durable

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2022-07-15



Dossier # : 1227817007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail entre les intervenants Club Jeune Aire LaSalle, Club de boxe LaSalle et l'Arrondissement LaSalle (locataire) qui loue de COMMANDITÉ DÉVELOPPEMENT BLVD NEWMAN INC. (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DÉVELOPPEMENT BLVD NEWMAN) pour un terme maximal de vingt-huit (28) mois et dix sept jours, soit du 15 août 2022 au 31 décembre 2024, des locaux situés au 7427, boulevard Newman, d'une superficie 17 000 pi ² à des fins d'activités sportives, pour un loyer total de 836 999,45 \$ taxes incluses.

D'approuver un projet de bail entre les intervenants Club Jeune Aire LaSalle, Club de boxe LaSalle et l'Arrondissement LaSalle (locataire) qui loue de COMMANDITÉ DÉVELOPPEMENT BLVD NEWMAN INC. (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DÉVELOPPEMENT BLVD NEWMAN) pour un terme maximal de vingt-huit (28) mois et dix sept jours, soit du 15 août 2022 au 31 décembre 2024, des locaux situés au 7427, boulevard Newman, d'une superficie 17 000 pi² à des fins d'activités sportives, pour un loyer total de 836 999,45 \$ taxes incluses.
D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce bail.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-04 17:51

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227817007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail entre les intervenants Club Jeune Aire LaSalle, Club de boxe LaSalle et l'Arrondissement LaSalle (locataire) qui loue de COMMANDITÉ DÉVELOPPEMENT BLVD NEWMAN INC. (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DÉVELOPPEMENT BLVD NEWMAN) pour un terme maximal de vingt-huit (28) mois et dix sept jours, soit du 15 août 2022 au 31 décembre 2024, des locaux situés au 7427, boulevard Newman, d'une superficie 17 000 pi ² à des fins d'activités sportives, pour un loyer total de 836 999,45 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réfection de mise aux normes du Centre sportif Dollard-St-Laurent débuteront en octobre 2022 et se poursuivront jusqu'en novembre 2024 approximativement. Les organismes sportifs tenant leurs activités au Centre sportif Dollard-St-Laurent (DSL) doivent être relocalisés dans d'autres installations ou locaux de l'arrondissement.

La Division des sports, loisirs et installations travaille depuis mai 2021 à mettre en place un plan de relocalisation pour l'ensemble des organismes fréquentant le Centre sportif DSL.

Les sports de glace pourront utiliser l'aréna Jacques-Lemaire à LaSalle et des ententes ont été faites avec les arénas des arrondissements voisins pour compléter les heures manquantes de l'Association du hockey mineur de LaSalle Les Couguars.

Pour la gymnastique et la boxe, des recherches ont été entreprises pour relocaliser le Club Jeune Aire LaSalle et le Club de Boxe LaSalle dans nos installations, dans un local industriel ou commercial.

Pour faciliter les recherches, le Club Jeune Aire LaSalle a engagé un courtier immobilier, qui les a aidés à trouver un local approprié.

Les nombreuses recherches ont finalement porté fruit avec les locaux situés au 7427, boulevard Newman, qui répondent aux besoins des deux organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0246 (1227551016) 4 juillet 2022 : Confirmation du financement de l'arrondissement de LaSalle au montant de 15 059 000 \$ pour le projet de mise aux normes du Centre sportif Dollard-St-Laurent;

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver un projet de bail par lequel l'Arrondissement LaSalle loue, de COMMANDITÉ DÉVELOPPEMENT BLVD NEWMAN INC. (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DÉVELOPPEMENT BLVD NEWMAN), pour un terme de vingt-huit (28) mois et dix sept jours, soit du 15 août 2022 au 31 décembre 2024, des locaux situés au 7427, boulevard Newman, d'une superficie de 17 000 pi² à des fins d'activités sportives pour un loyer total de 836 999,45 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

JUSTIFICATION

La relocalisation temporaire des organismes qui présentement utilisent des locaux au Centre sportif Dollard-St-Laurent est nécessaire afin de maintenir les services à la population de l'arrondissement.

Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, le nombre de participants du club de gymnastique Jeune-Aire était de 811 dont 542 LaSallois (67 %).

Du 1^{er} septembre 2021 au 30 mai 2022, le club de gymnastique comptait 1404 participants, dont 943 LaSallois (67 %).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- Le loyer annuel est de 306 000 \$ avant taxes, payable en douze versements mensuels égaux de 25 500 \$ par mois (29 318,63 \$ taxes incluses, par mois).
- Le loyer sera ajusté pour l'année 2022 (4 mois et 17 jours) tel qu'indiqué dans le bail.
- Le loyer pour l'année 2022 (août à décembre, 4 mois et 17 jours) est de 115 983,87 \$ avant taxes et 133 352,45 \$ taxes incluses.
- Le loyer pour le mois d'août (17 jours) est de 13 983,87 \$ avant taxes et 16 077,95 \$ taxes incluses.

- Les frais d'énergie seront séparés et facturés aux Intervenants (Club Jeune Aire LaSalle, Club de Boxe LaSalle), au prorata du % d'utilisation du local, soit 92 % (15 650 pi ca) des frais assumé par le Club Jeune Aire LaSalle et 8 % (1 350 pi ca) pour le Club de boxe LaSalle.
- Les frais d'entretien ménager sont au frais du Club Jeune Aire LaSalle et du Club de Boxe LaSalle (le club de gymnastique a un contrat avec une compagnie d'entretien).
- Les travaux d'améliorations locatives seront au frais du Club Jeune-Aire LaSalle et du Club de boxe LaSalle.

7427, boulevard Newman- 28 mois et dix sept jours - 1 août 2022 au 31 août 2024	2022 (4 mois et 17 jours)	2023	2024	Total
Superficie (pi ²)	17 000,00	17 000,00	17 000,00	
Loyer semi brut	115 983,87 \$	306 000,00 \$	306 000,00 \$	727 983,87 \$
Taxes foncières (inclus dans le loyer)	- \$	- \$	- \$	- \$
Total avant taxes	115 983,87 \$	306 000,00 \$	306 000,00 \$	727 983,87 \$
TPS (5%)	5 799,19 \$	15 300,00 \$	15 300,00 \$	36 399,19 \$

TVQ (9,975%)	11 569,39 \$	30 523,50 \$	30 523,50 \$	72 616,39 \$
Total incluant taxes	133 352,45 \$	351 823,50 \$	351 823,50 \$	836 999,45 \$
Ristourne de TPS	(5 799,19) \$	(15 300,00) \$	(15 300,00) \$	(36 399,19) \$
Ristourne de TVQ (50%)	(5 784,70) \$	(15 261,75) \$	(15 261,75) \$	(36 308,20) \$
Coût total net	121 768,57 \$	321 261,75 \$	321 261,75 \$	764 292,07 \$
Loyer brut ((\$/pi ²)	18,00 \$	18,00 \$	18,00 \$	18,00 \$

Le taux de 18\$/pi² inclut tout à part les taxes foncières et l'énergie .

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande d'autorisation pour un bail pour la location d'un local situé au 7427, boulevard Newman pour la relocalisation temporaire du club de gymnastique Club Jeune Aire LaSalle et le Club de Boxe LaSalle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La relocalisation du club de gymnastique et du club de boxe assurera le maintien des activités au bénéfice de la clientèle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier n'a aucun impact en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division sports, loisirs et installations sollicitera le service des communications de l'arrondissement LaSalle pour élaborer une stratégie de communication auprès des citoyens afin de faire connaître le nouvel emplacement temporaire du club de gymnastique (Club Jeune Aire LaSalle) et du Club de boxe LaSalle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CA 8 août 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social

Le : 2022-07-27



Dossier # : 1228317001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Ile de Montréal 2022 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal.

D'accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Ile de Montréal 2022 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-02 12:13

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1228317001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Ile de Montréal 2022 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal.

CONTENU**CONTEXTE**

Soucieux de développer la participation aux activités de loisirs et soutenir l'intégration des enfants ayant une limitation fonctionnelle, l'arrondissement de LaSalle soutient les Loisirs Laurendeau-Dunton dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2022 pour les personnes présentant une déficience intellectuelle avec ou sans le trouble du spectre de l'autisme, ainsi que les personnes présentant une incapacité physique auprès de l'organisme mandataire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Ville de Montréal, soit l'organisme AlterGo.

Le PALÎM vise à favoriser l'accessibilité du loisir aux personnes ayant une limitation fonctionnelle, en aidant à financer le salaire d'accompagnateurs lors d'une activité. Ce programme de soutien financier est destiné aux services de loisirs des arrondissements, des villes liées de Montréal et aux organismes à but non lucratif.

Soulignons que l'accessibilité du loisir aux personnes ayant une limitation fonctionnelle passe également par la qualité de l'expérience, notamment par la sensibilisation et la formation du personnel d'accompagnement ainsi que l'encadrement, essentiel pour assurer la qualité des services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0272 (1218426002) - 12 juillet 2021 : D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 15 000 \$ à l'organisme Loisirs Laurendeau-Dunton, pour la réalisation de son programme d'accompagnement en loisirs au sein de son camp de jour durant la saison estivale 2021, pour la clientèle âgée de 6-17 ans vivant avec une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme, une limitation fonctionnelle ou à besoins particuliers.

CA20 20 0262 (1208426003) - 31 août 2020 : D'accorder une contribution financière maximale de 15 000 \$ à l'organisme Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Ile de Montréal 2020 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Ville de Montréal.

CA19 20 0321 (1194629021) - 8 juillet 2019 : D'accorder une contribution financière de

15 000 \$ aux Loisirs Laurendeau-Dunton pour la gestion du Programme d'accompagnement en loisir 2019 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

DESCRIPTION

Soutenir les Loisirs Laurendeau-Dunton pour l'année 2022 au Programme d'accompagnement en loisir de l'Ile de Montréal (PALÎM) pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle octroyé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la Ville de Montréal. Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Ile de Montréal.

JUSTIFICATION

Selon les prévisions budgétaires de l'organisme, le manque à gagner pour la prestation des services en accompagnement pour la clientèle à besoins particuliers est de 15 000 \$. Sans cet octroi dont fait l'objet le présent dossier, l'organisme précité se verra obligé de diminuer le service d'accompagnateurs au sein de son camp de jour.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant révisé	Ministère de l'Éducation du Québec	Montant Ville de Montréal	Montant Total (MEQ + Ville)	Montant octroyé arr. de LaSalle	Total
3 478,89 \$	8302,48 \$	3 478,89 \$	0,00 \$	15 000,00 \$	26 781,37 \$
3 170.41 \$	7 589.39 \$	4 098.30 \$	14 858.60 \$	15 000.00 \$	29 858.60 \$
6 308.00 \$	15 212.00 \$	6 838.00 \$	22 050.00 \$	15 000.00 \$	37 050.00 \$
38 066.00 \$	5 319.00 \$	5 624.00 \$	10 943.00 \$	15 000.00 \$	25 943.00 \$
40 320.00 \$	5 556.00 \$	5 745.00 \$	11 301.00 \$	15 000.00 \$	26 301.00 \$

Cette dépense de 15 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier permettra de maintenir l'accessibilité au camp de jour pour la clientèle à besoins particuliers. Sans cet octroi de l'arrondissement, le service d'accompagnateurs au sein du camp de jour se verra diminué.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication diffèrent des moyens habituels puisque cette programmation s'adresse à une clientèle spécifique. L'organisme diffuse sa programmation auprès du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Ile-de-Montréal, ainsi que sur son site web. Les activités et les coordonnées de l'organisme sont intégrées au Répertoire des activités de sports et de loisirs de l'arrondissement de LaSalle et à l'édition de juin 2022 du journal l'ACCENT.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle
Linda RENÉ, LaSalle
Marie-Annick LUSSIER, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 28 juillet 2022
Marie-Annick LUSSIER, 28 juillet 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume GENEST TURCOT

ENDOSSÉ PAR

Valerie MEDZALABANLETH

Le : 2022-07-13

Assistant intervention loisirs

Cheffe de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1227551014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de l'événement « Pique-nique du Bronx-Fête des voisins » le 10 septembre 2022. Permettre à l'organisme de se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement.

D'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de l'événement « Pique-nique du Bronx- Fête des voisins » sur la rue Centrale, entre la rue Alepin et la 9e Avenue, le 10 septembre 2022, afin de soutenir le dynamisme et l'attractivité de cette artère marchande.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

D'autoriser la fermeture de la rue Centrale, entre la rue Alepin et la 9^e avenue.

D'autoriser Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-01 16:50

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227551014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de l'événement « Pique-nique du Bronx-Fête des voisins » le 10 septembre 2022. Permettre à l'organisme de se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement.

CONTENU

CONTEXTE

Le comité vie de quartier, sous-groupe du Comité catalyseur du Bronx, entité opérationnelle du Regroupement des citoyens et des commerçants du Bronx, souhaite organiser une fête citoyenne le samedi 10 septembre 2022. À cette fin, l'organisme Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc. agit à titre de fiduciaire et de représentant légal. Le Comité a soumis à l'arrondissement de LaSalle une demande de soutien financier de 20 000 \$ afin de soutenir la réalisation de l'événement du Comité catalyseur du Bronx.

Il est également demandé de fermer la rue centrale entre la rue Alepin et la 9^e avenue. À cette occasion, les avenues perpendiculaires demeureront ouvertes à la circulation. La fermeture de la rue Centrale permettra la tenue d'ateliers artistiques, la préparation de nourriture sur grill, le service de bar avec espaces adaptés et conviviaux, aires de jeux pour les plus jeunes, maquillage, atelier d'information sur le Bronx, consultation citoyenne sur les différents enjeux du quartier, musiciens, participation citoyenne bénévole à tenir un kiosque de type « foire ». L'ensemble des activités de même que la nourriture seront offertes gratuitement aux citoyens et citoyennes, à l'exception des boissons alcoolisées.

La sécurité de tous les accès des lieux sera assurée par des bénévoles. Le comité vie de quartier, certifie qu'un service de premiers soins sera à la disposition des citoyens et des citoyennes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0351 (1217551019) : D'accorder un soutien financier de 14 288 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de la Fête « Du fleuve à nos rues » le samedi 11 septembre 2021.

CA19 20 0384 (1192365023) : D'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal, fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de la Fête des citoyens sur la rue Centrale le 5 octobre 2019 afin de soutenir le dynamisme et l'attractivité de cette artère marchande.

CA19 20 0559 (1197551048) : D'autoriser la tenue d'une fête hivernale dans le parc des Rapides organisée par le Comité catalyseur du Bronx, le 1^{er} février 2020, afin de soutenir la revitalisation du quartier du Bronx. De contribuer financièrement à hauteur de 80 % du budget de l'événement jusqu'à un maximum de 10 000 \$.

DESCRIPTION

À la suite de l'analyse de la demande par la DCSLDS, il est recommandé d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de la Fête « Pique-nique du Bronx » le samedi 10 septembre 2022.

L'organisme devra soumettre une reddition de compte et présentation de factures à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement.

Autoriser la fermeture de la rue Centrale, entre la rue Alepin et la 9^e avenue.

L'autorisation est donnée à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures.

JUSTIFICATION

Soutenir le dynamisme et l'attractivité de la zone commerçante de la rue Centrale, conformément à la Planification stratégique 2018-2024 de l'arrondissement de LaSalle (Orientation 3, Déployer le potentiel attrayant et dynamique de LaSalle / Commerce : « Revitaliser l'avenue Dollard, la rue Airlie et la rue Centrale »).

L'activité ne peut se tenir sans le soutien de l'arrondissement. L'organisme devra soumettre une reddition de compte à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement. La reddition de compte ainsi que les factures devront être déposées dans les trente (30) jours suivant la fin de l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 15 000 \$ à hauteur de 75% du budget de l'événement est entièrement assumée par le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

L'arrondissement fournit des biens et services ainsi que l'expertise de la Division de la culture, du développement social et des événements publics, des communications et des travaux publics. La valeur estimée des biens et services s'élève à 28 000 \$ pour la réalisation de cet événement.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organise s'engage à respecter, toutes les mesures sanitaires et de distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue de cet événement s'il y a lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
agent(e) de soutien - lasalle

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-07-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1227769004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant 4 000 \$ à l'organisme Société historique Cavellier de LaSalle pour la réalisation du projet Baladodiffusion du moulin Fleming à la Fleischmann - un parcours dans le temps, dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'accorder une contribution financière totalisant 4 000 \$ à l'organisme Société historique Cavellier de LaSalle pour la réalisation du projet Baladodiffusion du moulin Fleming à la Fleischmann - un parcours dans le temps, dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-01 12:14

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227769004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant 4 000 \$ à l'organisme Société historique Cavalier de LaSalle pour la réalisation du projet Baladodiffusion du moulin Fleming à la Fleischmann - un parcours dans le temps, dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. En ce sens, depuis 1965, La Société historique Cavalier de LaSalle (SHCL) recueille, recherche, archive et promeut l'histoire laSalloise. En 2022, La Société historique Cavalier de LaSalle souhaite créer le Baladodiffusion du moulin Fleming à la Fleischmann - un parcours dans le temps. La Société historique Cavalier de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* et respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 4 000 \$ pour soutenir la réalisation du Baladodiffusion du moulin Fleming à la Fleischmann - un parcours dans le temps.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

La *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* prévoit dans son volet 6.2, des programmes de soutien dans le domaine des arts. Le programme 3 - soutien à la création et production artistique permet aux organismes d'augmenter la qualité de production des divers groupes qui retiennent les services de personnes-ressources ponctuelles pour enrichir leurs connaissances et leur mise en application des diverses étapes

de production ainsi que le volet 7, le soutien aux événements artistiques spéciaux de nature récurrente.

JUSTIFICATION

Le projet de l'organisme est admissible au programme 3 - Soutien à la création et production artistique et le montant demandé respecte le maximum de 60 % du budget admissible du projet.

Cette production participe également au soutien à la vitalité culturelle et à la créativité montréalaise, en assurant la pérennité de la pratique des artistes, créateurs et travailleurs culturels sur le territoire. Cette production permettra de susciter la participation citoyenne.

La contribution financière accordée permettra de réaliser une pièce de théâtre qui bénéficiera directement à la population locale. Celle-ci aura également un effet de levier sur la bonification de l'accessibilité de l'offre de services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 4 000 \$, toutes taxes incluses, provient du budget des contributions à d'autres organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet a un impact considérable sur la reconnaissance de l'organisme dans le milieu communautaire et culturel de l'arrondissement de LaSalle. Il contribue au développement des publics et au rayonnement de l'organisme et au patrimoine historique du territoire de LaSalle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pendant la période de pandémie de la COVID-19, des mesures de protection du public et des employés seront mises en place en fonction des recommandations émises par la Direction régionale de santé publique. Dans ce même contexte de crise sanitaire, il est possible que l'évolution de la situation oblige la modification du projet déposé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de l'octroi financier selon les modalités.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soledad MALKASSOFF
agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1229309026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un montant de 2 000 \$ au Centre multiculturel de ressources de LaSalle dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'accorder un montant de 2 000 \$ au Centre multiculturel de ressources de LaSalle dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-07-29 11:55

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un montant de 2 000 \$ au Centre multiculturel de ressources de LaSalle dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Centre multiculturel de ressources de LaSalle a adressé une demande de contribution financière à la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social pour développer son nouveau projet de camp de jour estival.

Le Centre multiculturel de ressources de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et respecte les conditions de cette politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Centre multiculturel de ressources de LaSalle pour soutenir la mise en place de leur nouveau service de camp de jour. Le nouveau projet vise à offrir aux familles de LaSalle un service de camp de jour estival de qualité et abordable.

JUSTIFICATION

Le soutien de l'arrondissement permettra à l'organisme de développer son nouveau service et faire l'achat de matériel qui sera utilisé pour les activités avec les enfants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, article 5.4.2. Cette dépense de 2 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

Le : 2022-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1228157006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'octroi d'une contribution financière de 500 \$ à Bienvenue à l'immigrant, dans le cadre du plan d'action sur l'inclusion et la diversité culturelle de LaSalle, pour son festival interculturel de l'immigrant qui s'est tenu le 25 juin 2022 au parc Lefebvre.

D'entériner l'octroi d'une contribution financière de 500 \$ à Bienvenue à l'immigrant, dans le cadre du plan d'action sur l'inclusion et la diversité culturelle de LaSalle, pour son festival interculturel de l'immigrant qui s'est tenu le 25 juin 2022 au parc Lefebvre..

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-07-29 12:43

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1228157006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'octroi d'une contribution financière de 500 \$ à Bienvenue à l'immigrant, dans le cadre du plan d'action sur l'inclusion et la diversité culturelle de LaSalle, pour son festival interculturel de l'immigrant qui s'est tenu le 25 juin 2022 au parc Lefebvre.

CONTENU

CONTEXTE

Bienvenue à l'immigrant a organisé la première édition de son festival interculturel de l'immigrant et demande le soutien financier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation de cet événement interculturel ouvert à tous les LaSallois. Le montant alloué par l'arrondissement est de 500 \$ pour sa participation au coût des festivités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Entériner la contribution financière de 500 \$ accordée à Bienvenue à l'immigrant, dans le cadre du plan d'action sur l'inclusion et la diversité culturelle de LaSalle, pour son festival interculturel de l'immigrant qui s'est tenu le 25 juin 2022 au parc Lefebvre. Le festival mettait en vedette la diversité culturelle des peuples issus de l'immigration et avait pour objectif le rapprochement interculturel. Au programme, on retrouvait un défilé de mode, des danses culturelles de diverses communautés culturelles immigrantes et autres prestations.

JUSTIFICATION

Bienvenue à l'immigrant est un organisme reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, et dont la mission est d'accueillir et d'accompagner l'immigrant dans son processus d'intégration. L'organisme favorise également des échanges interculturels entre les résidents de diverses origines. Les objectifs du festival sont en cohérence avec l'orientation 4 du plan d'action sur l'inclusion et la diversité culturelle de LaSalle: *Promouvoir les arts et la richesse de la diversité culturelle laSalloise.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière provient du budget subvention aux organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, division développement social - plan diversité culturelle.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ère) en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2022-07-22



Dossier # : 1225212020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. pour l'achat de publicité dans le programme souvenir de la 25e édition de leur tournoi de golf de charité annuel au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. pour l'achat de publicité dans le programme souvenir de la 25e édition de leur tournoi de golf de charité annuel au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-02 08:15

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1225212020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. pour l'achat de publicité dans le programme souvenir de la 25e édition de leur tournoi de golf de charité annuel au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Messinese de Montréal inc. a fait parvenir au cabinet de la mairesse une demande de soutien financier pour l'achat de publicité dans le programme souvenir de la 25e édition de leur tournoi de golf de charité annuel qui a eu lieu le 5 juin 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0484 - 1219309009 - 13 décembre 2021 : D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal Inc. en soutien à la réalisation d'un concert virtuel qui aura lieu en décembre 2021.

CA20 20 0460 - 1208419019 - 7 décembre 2020 : D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal Inc. en soutien à la réalisation d'un concert virtuel qui aura lieu en décembre 2020.

CA19 20 0455 - 1198419007 - 7 octobre 2019 : D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation du concert de l'Orchestra Luca Sbardella e Amici, venue d'Italie, le 27 octobre 2019 au Théâtre Desjardins dans le cadre du plan d'action de l'arrondissement en matière de diversité culturelle.

DESCRIPTION

À chaque année, depuis 25 ans, l'Association Messinese de Montréal inc. organise un tournoi de golf de charité au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants. L'Association Messinese de Montréal inc. a fait parvenir au cabinet de la mairesse une demande de soutien financier pour l'achat de publicité dans le programme souvenir de la 25e édition de leur tournoi de golf de charité annuel qui a eu lieu le 5 juin 2022.

JUSTIFICATION

L'Association Messinese de Montréal inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 500 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

Le : 2022-08-02



Dossier # : 1228317004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter l'Association des Amis du parc des Rapides pour leur 10e anniversaire de fondation. D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire. La soirée s'est tenue le 9 juin dernier.

De féliciter l'Association des Amis du parc des Rapides pour leur 10e anniversaire de fondation.

D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire, dont une soirée qui s'est tenue le 9 juin dernier.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-02 09:20

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1228317004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter l'Association des Amis du parc des Rapides pour leur 10e anniversaire de fondation. D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire. La soirée s'est tenue le 9 juin dernier.

CONTENU**CONTEXTE**

Féliciter l'Association des Amis du parc des Rapides pour leur 10e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire. La soirée s'est tenue le 9 juin dernier à la galerie Les trois C, du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux. À cette occasion, Le réalisateur André Desrochers a été invité à présenter aux membres des capsules du long métrage *Les Rapides de Lachine*. Mousseux et desserts ont été servis aux invité.es pour l'occasion.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucun.

DESCRIPTION

Activité soulignant le 10e anniversaire de fondation de l'Association des Amis du parc des Rapides.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle soutient régulièrement des organismes laSallois qui fêtent un anniversaire marquant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires et de distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue de ses événements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Alain P POIRIER, 28 juillet 2022
Marie-Annick LUSSIER, 28 juillet 2022
Linda RENÉ, 27 juillet 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume GENEST TURCOT
Assistant intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-07-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1229309025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 28 août 2022.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 28 août 2022.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-07-25 17:07

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 28 août 2022.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Cornucopia du Canada a adressé à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, une demande de contribution financière pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 28 août 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0396 (1219309004) - 4 octobre 2021 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 30 octobre 2021.

CA19 20 0387 (1197551024) - 3 septembre 2019 : D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui a eu lieu le 24 août 2019.

CA18 20 0388 (1186818081) - 4 septembre 2018 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui a eu lieu le 25 août 2018.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 28 août 2022. L'Association Cornucopia du Canada est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires de LaSalle.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle contribue depuis plusieurs années au programme souvenir du banquet de gala annuel de l'Association Cornucopia du Canada.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publicité d'une pleine page dans le programme souvenir du banquet de gala annuel de l'Association Cornucopia du Canada. Le message du Conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 20 juillet 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU

ENDOSSÉ PAR

Valerie MEDZALABANLETH

Le : 2022-07-13

Agente de développement communautaire

Cheffe de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs, dév. social



Dossier # : 1223630008

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accorder un permis saisonnier de hockey pour la saison 2022-2023 à titre gratuit, équivalent à un montant de 6 336 \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisaton de l'aréna Jacques-Lemaire.

D'accorder un permis saisonnier de hockey 2022-2023 à titre gratuit, équivalent à un montant de 6 336 \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisaton de l'aréna Jacques-Lemaire.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-01 12:15

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1223630008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un permis saisonnier de hockey pour la saison 2022-2023 à titre gratuit, équivalent à un montant de 6 336 \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisaton de l'aréna Jacques-Lemaire.

CONTENU**CONTEXTE**

Officialiser le prêt de l'aréna Jacques-Lemaire à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle les vendredis entre 13 h et 14 h 30, du 23 septembre 2022 au 26 mai 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0456 (1213630003) - 25 novembre 2021 : D'accorder un permis saisonnier de hockey 2021-2022 à titre gratuit, équivalent à un montant de 5 184,00 \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire

CA20 20 0404 (1205348008) - 2 novembre 2020 : D'accorder un permis saisonnier de hockey 2020-2021 à titre gratuit, équivalent à un montant de 4 687,50 \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire

DESCRIPTION

Accorder gratuitement le permis saisonnier 2022-2023 de hockey à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle croit à l'importance d'offrir des possibilités d'activités physiques et sociales aux employés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de location demandé aux utilisateurs est de 128 \$/heure (taxes incluses). Le montant non perçu s'élèvera approximativement à 6 336 \$. Les heures d'utilisation demandées n'entraînent aucun frais supplémentaires de surveillance ou d'entretien.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel L LAPIERRE
superv.installat. des parcs et des centres
sportifs et rec reatifs_arr.

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2022-07-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1216152011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la mairesse d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer un bail de 10 ans, incluant 2 options de renouvellement de 5 années chacune, entre l'arrondissement de LaSalle et l'Agence de mobilité durable pour l'utilisation de locaux aux Ateliers municipaux André-Traversy situés au 7277, rue Cordner à LaSalle. Autoriser l'augmentation du budget de fonctionnement, source 0014000, revenus et dépenses, de l'arrondissement de LaSalle d'un montant de 907 566 \$ pour permettre l'exécution des travaux requis suite à la signature du bail avec l'AMD. Informer le trésorier de la Ville de Montréal et le comité exécutif, de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, pour tenir compte de cette modification.

D'autoriser la mairesse d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer un bail de 10 ans, incluant 2 options de renouvellement de 5 années chacune, entre l'arrondissement de LaSalle et l'Agence de mobilité durable pour l'utilisation de locaux aux Ateliers municipaux André-Traversy situés au 7277, rue Cordner à LaSalle;
D'autoriser l'augmentation du budget de fonctionnement, source 0014000, revenus et dépenses, de l'arrondissement de LaSalle d'un montant de 907 566 \$ pour permettre l'exécution des travaux requis suite à la signature du bail avec l'AMD; et

D'informer le trésorier de la Ville de Montréal et le comité exécutif, de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, pour tenir compte de cette modification.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-04 17:26

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1216152011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la mairesse d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer un bail de 10 ans, incluant 2 options de renouvellement de 5 années chacune, entre l'arrondissement de LaSalle et l'Agence de mobilité durable pour l'utilisation de locaux aux Ateliers municipaux André-Traversy situés au 7277, rue Cordner à LaSalle. Autoriser l'augmentation du budget de fonctionnement, source 0014000, revenus et dépenses, de l'arrondissement de LaSalle d'un montant de 907 566 \$ pour permettre l'exécution des travaux requis suite à la signature du bail avec l'AMD. Informer le trésorier de la Ville de Montréal et le comité exécutif, de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, pour tenir compte de cette modification.

CONTENU**CONTEXTE**

L'Agence de mobilité durable est une organisation paramunicipale qui innove pour une mobilité plus durable, en gérant les espaces qui lui sont confiés dans la bordure et dans les stationnements hors rue, par ses activités de surveillance de l'espace public sur le territoire montréalais et par une information améliorée à la collectivité. Elle met son expertise en mobilité durable au service de la Ville de Montréal afin d'améliorer la qualité de vie et d'appuyer la vitalité économique en facilitant le partage équitable de l'espace et l'accessibilité de la Ville pour tous.

L'Agence de mobilité durable est responsable des agents de stationnement ainsi que des préposés au remorquage travaillant dans différents secteurs de la Ville. Afin de se rapprocher de ses clients et d'augmenter son efficacité, l'Agence a accepté l'offre d'utiliser des locaux aux ateliers municipaux André-Traversy pour une partie de ses effectifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'Agence de mobilité durable gère le stationnement sur rue et dans les stationnements de la Ville. Dans le but de rapprocher ses effectifs du territoire desservi, environ 36 employés et gestionnaires travaillant 7 jours sur 7, de jour et de soir, déménageront dans les ateliers municipaux André-Traversy à partir de novembre 2023. La relocalisation de ce personnel ayant des besoins spécifiques ne peut être fait sans la réalisation de travaux d'amélioration locative nécessaire pour adapter les locaux aux besoins de l'Agence de mobilité durable. Le bail inclut :

- Un loyer qui sera équivalent au montant des travaux d'aménagement et ce , jusqu'à la concurrence de 907 566\$ avant taxes pour une durée de 10 années et de deux options de prolongation de 5 années,
- Deux prolongations possibles de 5 ans, incluant le paiement des frais d'exploitation;
- Des services de conciergerie au frais du locataire selon les besoins;
- L'utilisation d'une salle de conférence existante ainsi que le stationnement public;
- La possibilité de stationner les véhicules et vélos dans le stationnement;
- La possibilité d'ajouter des bornes de recharge lors du remplacement des véhicules à essence;
- L'usage de la cafétéria;
- Un engagement à payer tous les frais des améliorations locatives autorisés par l'Agence de mobilité.

JUSTIFICATION

La relocalisation d'une partie des effectifs de la direction de la surveillance et contrôle du stationnement et de la mobilité de l'Agence de mobilité durable permet de rapprocher le personnel des lieux sous leur responsabilité. En rapprochant les agents de stationnement, le temps de transit sera réduit permettant ainsi d'augmenter la présence du personnel sur les rues de LaSalle. La visibilité des agents de stationnement sera ainsi augmentée pour nos résidents.

Afin de réaliser les aménagements, l'Agence de mobilité durable désire signer un bail de 10 ans avec l'arrondissement avec deux prolongations supplémentaires de 5 années chacune à partir du 1er novembre 2023. Les travaux de construction de 2 bureaux, de vestiaires, de douches et salles de bain seront complétés avant l'emménagement de l'Agence. Tous les frais de construction et des services professionnels seront à la charge de l'Agence de mobilité durable jusqu'à concurrence de 907 566\$ avant taxes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant net des taxes requis pour l'exécution des travaux découlant de la signature du bail avec l'AMD est d'un maximum de 907 566 \$ et sera facturé à la 100 % à l'AMD.

L'augmentation des revenus de l'arrondissement se fera dans le poste budgétaire : 2412.0014000.3017XX.03165.45901.000000.0000.À CRÉER. XXXXXX.00000.00000
AF - LaSalle / Crédits associés à des revenus dédiés / LAS - Revenus dédiés / Surveillance de la réglementation du stationnement / Autres revenus divers / Général / ... /

L'augmentation du budget de dépenses de l'arrondissement se fera dans le poste budgétaire :

2412.0014000.3017XX.03165.54301 ou 57201.000000.0000.A
CRÉER.XXXXXX.00000.00000

AF - LaSalle / Crédits associés à des revenus dédiés / LAS - Revenus dédiés / Surveillance de la réglementation du stationnement / Hon.prof. scientifiques et de génie ou Travaux de construction / Général / ... /

MONTRÉAL 2030

La Ville de Montréal s'engage à accélérer la transition écologique, en posant des gestes concrets pour réduire les GES, limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts, tout en rehaussant la résilience urbaine. La relocalisation d'une partie des effectifs de la direction de la surveillance et contrôle du stationnement et de la mobilité de l'Agence de mobilité durable de répond entièrement à cet objectif étant donné que les déplacements des employés seront grandement réduits. Ce mouvement de personnel permet également de s'approcher des résidents et d'être plus visible.

La relocalisation d'une partie des effectifs de la direction de la surveillance et contrôle du

stationnement et de la mobilité de l'Agence de mobilité durable permettra de réduire les GES de façon importante étant donné la réduction de kilomètre du personnel. Les bureaux étant situés à proximité du secteur à desservir, l'impact sera positif sur l'environnement et répond aux engagements du Plan Climat. Finalement, l'ajout de personnel à vélo dans notre secteur permet de réduire le nombre de véhicules utilisés par l'Agence.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : novembre 2023

Fin : octobre 2032 sans les prolongations

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Laurent - Ext CHEVROT, Agence de mobilité durable

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics

Le : 2021-09-21

verdun et lasalle>>



Dossier # : 1229309024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société H.O.P.E de LaSalle à déposer, du 10 août 2022 au 10 septembre 2022, des boîtes de collecte de denrées non périssables à la mairie, à la bibliothèque L'Octogone, à l'aréna Jacques-Lemaire et au Complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme), et à tenir une collecte porte-à-porte le 10 septembre 2022 sur le territoire de LaSalle afin de recueillir des denrées non périssables pour leur banque alimentaire.

D'autoriser la Société H.O.P.E de LaSalle à déposer, du 10 août 2022 au 10 septembre 2022, des boîtes de collecte de denrées non périssables à la mairie, à la bibliothèque L'Octogone, à l'aréna Jacques-Lemaire et au Complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme), et à tenir une collecte porte-à-porte le 10 septembre 2022 sur le territoire de LaSalle afin de recueillir des denrées non périssables pour leur banque alimentaire.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-07-26 17:57

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1229309024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société H.O.P.E de LaSalle à déposer, du 10 août 2022 au 10 septembre 2022, des boîtes de collecte de denrées non périssables à la mairie, à la bibliothèque L'Octogone, à l'aréna Jacques-Lemaire et au Complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme), et à tenir une collecte porte-à-porte le 10 septembre 2022 sur le territoire de LaSalle afin de recueillir des denrées non périssables pour leur banque alimentaire.

CONTENU**CONTEXTE**

La Société H.O.P.E de LaSalle a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin de déposer des boîtes de collecte de denrées non périssables à la mairie, à la bibliothèque L'Octogone, à l'aréna Jacques-Lemaire et au Complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme), et à tenir une collecte porte-à-porte le 10 septembre 2022 sur le territoire de LaSalle afin de recueillir des denrées non périssables pour leur banque alimentaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0361 (1219309003) - 30 août 2021 : D'autoriser la Société H.O.P.E de LaSalle à tenir une collecte porte-à-porte le 11 septembre 2021 sur le territoire de LaSalle afin de recueillir des denrées non périssables pour leur banque alimentaire.

DESCRIPTION

Autoriser la Société H.O.P.E de LaSalle à déposer, du 10 août 2022 au 10 septembre 2022, des boîtes de collecte de denrées non périssables à la mairie, à la bibliothèque L'Octogone, à l'aréna Jacques-Lemaire et au Complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme), et à tenir une collecte porte-à-porte le 10 septembre 2022 sur le territoire de LaSalle afin de recueillir des denrées non périssables pour leur banque alimentaire.

Les responsables s'assurent de ramasser de façon régulière les denrées dans les boîtes de collecte de denrées non périssables dans les édifices municipaux et en assurent la responsabilité.

JUSTIFICATION

L'approbation de l'arrondissement de LaSalle permet la tenue des activités de collecte de denrées non périssables au bénéfice de la communauté laSalloise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 pour les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle
Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

Le : 2022-07-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1229255004

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser le festival du Grand PoutineFest au Carrefour Angrignon (7077, boulevard Newman) du 8 au 11 septembre 2022

D'autoriser le festival du Grand PoutineFest au Carrefour Angrignon (7077, boulevard Newman) du 8 au 11 septembre 2022.

L'autorisation est conditionnelle à la réception de la preuve d'assurance responsabilité civile exigée avant la tenue de l'événement.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2022-07-29 09:41

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229255004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le festival du Grand PoutineFest au Carrefour Angrignon (7077, boulevard Newman) du 8 au 11 septembre 2022

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le festival du Grand PoutineFest aura lieu du 8 au 11 septembre 2022. L'installation se fera les 5,6 et 7 septembre. Le démontage sera le 11 septembre au soir et le 12 septembre. Il y aura environ six (6) camions de rue, six (6) chapiteaux, un (1) DJ, un (1) espace bar/limonade, des jeux gonflables et un (1) espace pour les poubelles/recyclage.

Les heures d'ouverture seront :

Jeudi 17 h - 21 h

Vendredi 12 h - 21 h

Samedi 12 h - 21 h

Dimanche 12 h -21 h

Des autorisations ont été demandées au Service des incendies de Montréal (SIM) ainsi qu'à la Régie des alcools, des courses et de jeux (RACJ) :

SIM : 20220720-65490;

RACJ : 17790030.

Documents joints :

- plan d'aménagement;

- contrat d'occupation temporaire entre le centre commercial Carrefour Angrignon et les Productions FGM (organisateur du Grand PoutineFest).

L'autorisation est conditionnelle à la réception de la preuve d'assurance responsabilité civile exigée avant la tenue de l'événement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline GODIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-07-29



Dossier # : 1228317002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la permission accordée aux résidents de fermer la rue Thelma, entre la 12e et 16e Avenue pour y tenir une fête de voisins le 23 juillet 2022.

D'entériner la permission accordée aux résidents de fermer la rue Thelma, entre la 12e et 16e Avenue pour y tenir une fête de voisins le 23 juillet 2022.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-07-28 17:37

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1228317002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la permission accordée aux résidents de fermer la rue Thelma, entre la 12e et 16e Avenue pour y tenir une fête de voisins le 23 juillet 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande de la part de la représentante du groupe de citoyens de la rue Thelma, Madame Wendy Makis, pour obtenir l'autorisation de tenir une fête de voisins et de permettre la fermeture de la rue Thelma pour la tenue de l'événement.

Majoritairement, les citoyens de la rue Thelma ont signé à l'effet qu'ils étaient d'accord avec la tenue de l'événement et la fermeture de la rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision.

DESCRIPTION

Le regroupement de citoyens offre des activités familiales, avec BBQ et ambiance musicale pour les résidents.

Les travaux publics ont livré les barricades nécessaires à la fermeture de la rue. Les bénévoles ont procédé à la fermeture sécuritaire de la rue le 23 juillet et se sont assurés de respecter les consignes de sécurité recommandées.

JUSTIFICATION

Pendant de nombreuses années, l'arrondissement de LaSalle a soutenu le programme des fêtes de voisins. Les fêtes de voisins sont des initiatives citoyennes encouragées par l'arrondissement de LaSalle. Elles permettent de développer le sentiment d'appartenance et de renforcer le sentiment de sécurité dans le quartier, ainsi que de faire la promotion du vivre ensemble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La rue Thelma a été fermée temporairement entre la 12e et 16e Avenue et sans circulation entre 14 h et 20 h. Il n'y a aucun circuit d'autobus de la STM sur la rue Thelma.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le regroupement de citoyens s'engage à informer tous les résidents qui habitent sur la rue Thelma de la tenue de l'événement afin de limiter les désagréments causés par la fermeture de la rue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Annick LUSSIER, LaSalle
Linda RENÉ, LaSalle

Lecture :

Marie-Annick LUSSIER, 28 juillet 2022
Linda RENÉ, 25 juillet 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume GENEST TURCOT
Assistant intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER

Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1228317003

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser la tenue d'une Fête des voisins sur la rue Kless ainsi que la fermeture de la rue le 3 septembre 2022.

D'autoriser un groupe de citoyens à organiser une Fête des voisins sur la rue Kless le 3 septembre 2022. Autoriser la fermeture de la rue Kless. En cas de pluie, l'activité sera remise au 4 septembre.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-07-28 17:35

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1228317003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'une Fête des voisins sur la rue Kless ainsi que la fermeture de la rue le 3 septembre 2022.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande de la part de la représentante du groupe de citoyens de la rue Kless, Madame Sestina Sacratini, pour obtenir l'autorisation de tenir une fête de voisins et de permettre la fermeture de la rue Kless pour la tenue de l'événement. Majoritairement, les citoyens de la rue Kless ont signé à l'effet qu'ils étaient d'accord avec la tenue de l'événement et la fermeture de la rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le regroupement de citoyens offre des activités familiales, avec BBQ et ambiance musicale pour les résidents. Les travaux publics livreront les barricades nécessaires à la fermeture de la rue. Les bénévoles procéderont à la fermeture sécuritaire de la rue le 3 septembre et si jamais il pleut, l'activité sera remise au 4 septembre. Ils s'assureront de respecter les consignes de sécurité recommandées.

JUSTIFICATION

Pendant de nombreuses années, l'arrondissement de LaSalle a soutenu le programme des fêtes de voisins. Les fêtes de voisins sont des initiatives citoyennes encouragées par l'arrondissement de LaSalle. Elles permettent de développer le sentiment d'appartenance et de renforcer le sentiment de sécurité dans le quartier, ainsi que de faire la promotion du vivre ensemble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La rue Kless sera fermée temporairement à la circulation près du 1000 rue Kless entre 14 h et 20 h. Il n'y a aucun circuit d'autobus de la STM sur la rue Kless.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le regroupement de citoyens s'engage à informer tous les résidences situées sur la Kless de la tenue de l'événement et de limiter les désagréments causés par la fermeture de la rue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Annick LUSSIER, LaSalle
Linda RENÉ, LaSalle
Christianne CYRENNE, LaSalle

Lecture :

Christianne CYRENNE, 28 juillet 2022
Marie-Annick LUSSIER, 28 juillet 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume GENEST TURCOT
Assistant intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1227405011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser M. Steve Barkley de la Direction des travaux publics au colloque annuel en travaux publics - Édition 2022 organisé par l'Association des travaux publics du Québec du 19 au 21 octobre 2022 à Lévis.

D'autoriser M. Steve Barkley de la Direction des travaux publics au colloque annuel en travaux publics - Édition 2022 organisé par l'Association des travaux publics du Québec du 19 au 21 octobre 2022 à Lévis;
De rembourser tous les frais afférents à l'événement; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-08-03 10:46

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227405011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser M. Steve Barkley de la Direction des travaux publics au colloque annuel en travaux publics - Édition 2022 organisé par l'Association des travaux publics du Québec du 19 au 21 octobre 2022 à Lévis.

CONTENU**CONTEXTE**

Connue pendant plus de 50 ans sous le nom du Chapitre du Québec de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA), elle transfère en avril 2022 ses activités à l'Association des travaux publics du Québec. L'association compte des centaines de membres qui proviennent majoritairement de villes, municipalités et des organisations publiques œuvrant en travaux publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Autoriser M. Steve Barkley de la Direction des travaux publics au colloque annuel en travaux publics - Édition 2022 organisé par l'Association des travaux publics du Québec du 19 au 21 octobre 2022 à Lévis.

JUSTIFICATION

La participation à ce colloque permet aux participants d'échanger sur les enjeux du milieu municipal touchant au domaine des travaux publics. Différents ateliers professionnels et conférences sont organisés afin d'informer les employés municipaux des nouveautés du secteur municipal qui ont un impact sur le quotidien des citoyens du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais raisonnablement encourus pour la participation à ces assises seront remboursés selon les modalités de l'encadrement administratif *Déplacements à la demande de l'employeur et dépenses afférentes* .

Les frais d'inscription seront pris à même le budget des Travaux publics tandis que les autres frais (hébergement, transport et dépenses afférentes) seront pris à même le budget de la Direction des travaux publics.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve CIMON
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

Le : 2022-08-03



Dossier # : 1223035010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juin au 19 juillet 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin 2022.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juin au 19 juillet 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin 2022.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-07-22 08:45

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1223035010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juin au 19 juillet 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 20 0247 le 4 juillet 2022 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mai au 19 juin 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2022

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juin au 19 juillet 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin 2022 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2022-07-20



Dossier # : 1229582019

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Règlement 2098-LAS-199 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier les dispositions du plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27.

D'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 2098-LAS-199 intitulé « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier les dispositions du plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27 comme déjà modifié par les Règlements 2098-LAS-176 et 2098-LAS-187 » et de le soumettre à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-07-29 09:34

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229582019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement 2098-LAS-199 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier les dispositions du plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (3002876375) a été déposée le 13 mai 2021 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la construction de dix-huit (18) maisons unifamiliales situées aux 1703-1711, Bois-des-Caryers et 7320-7332 Rosaire-Gendron (lot 5 662 396). Il s'agit d'une nouvelle demande de permis pour un projet ayant déjà fait l'objet d'un permis par le passé, mais celui-ci et son renouvellement sont échus.

En 2010, l'arrondissement de LaSalle adoptait un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour la zone H12-27, délimitée par les rues Chouinard, Pigeon, la voie ferroviaire du Canadien Pacifique et le parc du Bois-des-Caryers. Ce plan visait la requalification d'un vaste terrain industriel à des fins résidentielles et également l'adoption d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale y correspondant.

À cette fin, le plan d'aménagement d'ensemble comportait un secteur de maisons de ville et un autre de bâtiments bifamiliaux articulés autour d'espaces verts privés et de courées communes. Était également prévu, un ensemble composé de quatre (4) bâtiments multifamiliaux variant entre cinq (5) et six (6) étages développés autour d'un bâtiment au centre comprenant des activités partagées.

En 2015, faisant suite aux changements du marché immobilier et à la vente des terrains composant l'ensemble des quatre (4) bâtiments multifamiliaux, le PAE a été modifié afin d'y permettre des bâtiments de type « maison de ville » et des bâtiments bifamiliaux de type « plex » répondant aux besoins de la clientèle existante, et ce, dans la poursuite des constructions existantes. Le projet proposé s'insère dans cette partie du PAE. Il s'agit de la dernière phase à être construite.

L'analyse de la demande a démontré que la proposition n'est pas conforme à certaines dispositions spéciales du règlement de zonage encadrant ce PAE. Des modifications mineures, notamment par rapport à l'implantation de certaines saillies et terrasses, à certains accès, ainsi qu'à l'aménagement paysager ont été proposées afin d'adapter les unités E1 et E2 selon les besoins du marché actuel. Le requérant souhaite modifier le règlement de zonage pour lui permettre de réaliser son projet avec les modifications.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

7 juin 2010 - CA10 20 0344 : Adopter le règlement portant le numéro LAS-0014-5, intitulé « Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) LAS-0014 pour intégrer les secteurs du Bois-des-Caryers et de Lapierre » .

5 juill. 2010 - CA10 20 0393 : Adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-160, intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 2098 de manière à inclure le plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27, à créer la zone H12-68 à même la zone C12-28 afin d'autoriser les classes d'usages « habitation quadruplex (h3) » et « habitation multifamiliale (h4) ».

4 mai 2015 - CA15 20 0270 : Adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-176, intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 2098 de manière à modifier les dispositions du plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27.

16 janv. 2017 - CA17 20 0032 : Adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-187, intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 2098 de manière à modifier les dispositions du plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27» et le transmettre à la Direction de la planification et des interventions stratégiques de la Ville de Montréal pour fins d'obtention d'un certificat de conformité.

DESCRIPTION

La majorité du projet reste inchangée par la modification proposée. Par exemple, les marges par rapport au domaine public, le nombre d'unités ou le nombre de stationnements restent les mêmes. La modification vise plutôt différents objets principalement en lien avec les unités E1 et E2 situées au bout des rangées sur la rue du Bois-des-Caryers.

Modifications générales :

- a. Légère augmentation des données d'implantation et de densité du projet;
- b. Alignement des façades arrière est varié;
- c. Réduction de la profondeur des terrasses arrière au profit de l'espace végétalisé commun dans la zone terrasse;
- d. Modification de l'entrée du stationnement souterrain;
- e. Ajout d'arbustes feuillus de part et d'autre des allées d'accès piétonnes aux unités;
- f. Retrait des graminées prévu dans la partie droite;
- g. Retrait de deux (2) conifères dans l'espace privé central;
- h. Ajout d'un (1) escalier reliant l'espace privé central à la zone-terrasse.

Modifications aux unités E1 et E2 :

- a. Ajout d'un accès sur la rue du Bois-des-Caryers pour les unités E2;
- b. Ajout d'une terrasse pour les unités E2;
- c. Ajout de margelles sur la façade donnant sur la rue du Bois-des-Caryers;
- d. Modification de la forme de la terrasse des unités E1;
- e. Adaptation de l'aménagement paysager aux changements ci-haut.

Le concept général du plan d'aménagement d'ensemble est respecté malgré les modifications proposées.

Finalement, il a été jugé pertinent de profiter de cette modification afin d'apporter une précision à un alinéa existant afin de clarifier l'interprétation en cas de contraction entre des cédules.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juillet 2022, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que la demande de modification :

- vise des éléments mineurs;
- respecte le concept général du projet et de l'aménagement paysager.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au CCU : 6 juillet 2022

Avis de motion et adoption du premier projet : 8 août 2022

Assemblée publique : Août 2022

Adoption du second projet : 6 septembre 2022

Période d'approbation référendaire : Septembre 2022

Adoption finale du projet de règlement : 11 octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-07-29



Dossier # : 1229582019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement 2098-LAS-199 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier les dispositions du plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27.

D'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 2098-LAS-199 intitulé « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier les dispositions du plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27 comme déjà modifié par les Règlements 2098-LAS-176 et 2098-LAS-187 » et de le soumettre à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-07-29 09:34

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229582019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement 2098-LAS-199 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier les dispositions du plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (3002876375) a été déposée le 13 mai 2021 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la construction de dix-huit (18) maisons unifamiliales situées aux 1703-1711, Bois-des-Caryers et 7320-7332 Rosaire-Gendron (lot 5 662 396). Il s'agit d'une nouvelle demande de permis pour un projet ayant déjà fait l'objet d'un permis par le passé, mais celui-ci et son renouvellement sont échus.

En 2010, l'arrondissement de LaSalle adoptait un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour la zone H12-27, délimitée par les rues Chouinard, Pigeon, la voie ferroviaire du Canadien Pacifique et le parc du Bois-des-Caryers. Ce plan visait la requalification d'un vaste terrain industriel à des fins résidentielles et également l'adoption d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale y correspondant.

À cette fin, le plan d'aménagement d'ensemble comportait un secteur de maisons de ville et un autre de bâtiments bifamiliaux articulés autour d'espaces verts privés et de courées communes. Était également prévu, un ensemble composé de quatre (4) bâtiments multifamiliaux variant entre cinq (5) et six (6) étages développés autour d'un bâtiment au centre comprenant des activités partagées.

En 2015, faisant suite aux changements du marché immobilier et à la vente des terrains composant l'ensemble des quatre (4) bâtiments multifamiliaux, le PAE a été modifié afin d'y permettre des bâtiments de type « maison de ville » et des bâtiments bifamiliaux de type « plex » répondant aux besoins de la clientèle existante, et ce, dans la poursuite des constructions existantes. Le projet proposé s'insère dans cette partie du PAE. Il s'agit de la dernière phase à être construite.

L'analyse de la demande a démontré que la proposition n'est pas conforme à certaines dispositions spéciales du règlement de zonage encadrant ce PAE. Des modifications mineures, notamment par rapport à l'implantation de certaines saillies et terrasses, à certains accès, ainsi qu'à l'aménagement paysager ont été proposées afin d'adapter les unités E1 et E2 selon les besoins du marché actuel. Le requérant souhaite modifier le règlement de zonage pour lui permettre de réaliser son projet avec les modifications.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

7 juin 2010 - CA10 20 0344 : Adopter le règlement portant le numéro LAS-0014-5, intitulé « Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) LAS-0014 pour intégrer les secteurs du Bois-des-Caryers et de Lapierre » .

5 juill. 2010 - CA10 20 0393 : Adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-160, intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 2098 de manière à inclure le plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27, à créer la zone H12-68 à même la zone C12-28 afin d'autoriser les classes d'usages « habitation quadruplex (h3) » et « habitation multifamiliale (h4) ».

4 mai 2015 - CA15 20 0270 : Adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-176, intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 2098 de manière à modifier les dispositions du plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27.

16 janv. 2017 - CA17 20 0032 : Adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-187, intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 2098 de manière à modifier les dispositions du plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27» et le transmettre à la Direction de la planification et des interventions stratégiques de la Ville de Montréal pour fins d'obtention d'un certificat de conformité.

DESCRIPTION

La majorité du projet reste inchangée par la modification proposée. Par exemple, les marges par rapport au domaine public, le nombre d'unités ou le nombre de stationnements restent les mêmes. La modification vise plutôt différents objets principalement en lien avec les unités E1 et E2 situées au bout des rangées sur la rue du Bois-des-Caryers.

Modifications générales :

- a. Légère augmentation des données d'implantation et de densité du projet;
- b. Alignement des façades arrière est varié;
- c. Réduction de la profondeur des terrasses arrière au profit de l'espace végétalisé commun dans la zone terrasse;
- d. Modification de l'entrée du stationnement souterrain;
- e. Ajout d'arbustes feuillus de part et d'autre des allées d'accès piétonnes aux unités;
- f. Retrait des graminées prévu dans la partie droite;
- g. Retrait de deux (2) conifères dans l'espace privé central;
- h. Ajout d'un (1) escalier reliant l'espace privé central à la zone-terrasse.

Modifications aux unités E1 et E2 :

- a. Ajout d'un accès sur la rue du Bois-des-Caryers pour les unités E2;
- b. Ajout d'une terrasse pour les unités E2;
- c. Ajout de margelles sur la façade donnant sur la rue du Bois-des-Caryers;
- d. Modification de la forme de la terrasse des unités E1;
- e. Adaptation de l'aménagement paysager aux changements ci-haut.

Le concept général du plan d'aménagement d'ensemble est respecté malgré les modifications proposées.

Finalement, il a été jugé pertinent de profiter de cette modification afin d'apporter une précision à un alinéa existant afin de clarifier l'interprétation en cas de contraction entre des cédules.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juillet 2022, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que la demande de modification :

- vise des éléments mineurs;
- respecte le concept général du projet et de l'aménagement paysager.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au CCU : 6 juillet 2022

Avis de motion et adoption du premier projet : 8 août 2022

Assemblée publique : Août 2022

Adoption du second projet : 6 septembre 2022

Période d'approbation référendaire : Septembre 2022

Adoption finale du projet de règlement : 11 octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-07-29

**Dossier # : 1229582024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure pour une habitation unifamiliale et un abris d'auto situés au 688, 40e Avenue (lot 1 235 399) afin d'autoriser un empiètement maximal du bâtiment principal et de l'abri d'auto de 0,8 mètre dans la marge avant, alors qu'une marge avant minimale de 4,5 mètres est requise et autoriser un empiètement maximal de l'abri d'auto de 0,94 mètre dans la marge latérale droite alors qu'une marge latérale minimale de deux (2) mètres est requise lorsqu'il y a un empiètement dans la marge avant, respectivement en vertu des articles 3.5.7.3 et 6.1.1 (15) ainsi que de la grille des usages et normes H04-19 du règlement de zonage 2098.

D'accorder une dérogation mineure pour une habitation unifamiliale et un abris d'auto situés au 688, 40e Avenue (lot 1 235 399) afin d'autoriser un empiètement maximal du bâtiment principal et de l'abri d'auto de 0,8 mètre dans la marge avant, alors qu'une marge avant minimale de 4,5 mètres est requise et autoriser un empiètement maximal de l'abri d'auto de 0,94 mètre dans la marge latérale droite alors qu'une marge latérale minimale de deux (2) mètres est requise lorsqu'il y a empiètement dans la marge avant, respectivement en vertu des articles 3.5.7.3 et 6.1.1 (15) ainsi que de la grille des usages et normes H04-19 du règlement de zonage 2098, considérant les éléments suivants :

- la volonté de régulariser une situation dérogatoire devenue existante après l'entrée en vigueur du règlement de zonage en 1988;
- l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- la demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- la dérogation respecte le Plan d'urbanisme.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-07-28 17:21**Signataire :**

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229582024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure pour une habitation unifamiliale et un abris d'auto situés au 688, 40e Avenue (lot 1 235 399) afin d'autoriser un empiètement maximal du bâtiment principal et de l'abri d'auto de 0,8 mètre dans la marge avant, alors qu'une marge avant minimale de 4,5 mètres est requise et autoriser un empiètement maximal de l'abri d'auto de 0,94 mètre dans la marge latérale droite alors qu'une marge latérale minimale de deux (2) mètres est requise lorsqu'il y a un empiètement dans la marge avant, respectivement en vertu des articles 3.5.7.3 et 6.1.1 (15) ainsi que de la grille des usages et normes H04-19 du règlement de zonage 2098.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure (3003183897) a été déposée le 9 juin 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour autoriser un empiètement du bâtiment principal et de l'abri d'auto dans la marge avant et un empiètement de l'abri d'auto dans la marge latérale droite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/a

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure vise une habitation unifamiliale isolée et un abri d'auto attenant, tous deux (2) construits en 1956 dans le secteur Riverside. Celle-ci consiste à autoriser un empiètement du bâtiment principal et de l'abri d'auto dans la marge avant et de l'abri d'auto dans la marge latérale droite. La situation était existante lors de l'entrée en vigueur du règlement de zonage 2098 en 1988.

Le requérant justifie la demande de dérogation mineure par les éléments suivants :

- volonté de régulariser une situation dérogatoire devenue existante après l'entrée en vigueur du règlement de zonage en 1988.

Pour ces raisons, le requérant demande une dérogation mineure visant à autoriser un empiètement maximal du bâtiment principal et de l'abri d'auto de 0,8 mètre dans la marge avant, alors qu'une marge avant minimale de 4,5 mètres est requise et autoriser un empiètement maximal de l'abri d'auto de 0,94 mètre dans la marge latérale droite alors qu'une

marge latérale minimale de deux (2) mètres est requise lorsqu'il y a un empiètement dans la marge avant, respectivement en vertu des articles 3.5.7.3 et 6.1.1 (15) ainsi que de la grille des usages et normes H04-19 du règlement de zonage 2098.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juillet 2022, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant les éléments suivants:

- la volonté de régulariser une situation dérogatoire devenue existante après l'entrée en vigueur du règlement de zonage en 1988;
- l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- la demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- la dérogation respecte le Plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/a

MONTRÉAL 2030

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-07-26



Dossier # : 1229582023

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une partie du revêtement extérieur sur les façades latérales et arrière d'une habitation unifamiliale située au 7, avenue Riverview (lot 1 929 658).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003175202), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une partie du revêtement extérieur sur les façades latérales et arrière d'une habitation unifamiliale située au 7, avenue Riverview (lot 1 929 658), considérant que le projet :

- propose des matériaux nobles et durables sur l'ensemble des façades;
- utilise des matériaux de revêtement de qualité supérieure à ceux d'origine;
- harmonise la qualité du traitement architectural pour l'ensemble des murs extérieurs;
- préserve le caractère d'ensemble du secteur dans lequel la construction se trouve;
- respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-07-28 17:25

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229582023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une partie du revêtement extérieur sur les façades latérales et arrière d'une habitation unifamiliale située au 7, avenue Riverview (lot 1 929 658).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (TR3003175202) a été déposée le 12 mai 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la modification d'une partie du revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale. Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux du règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/a

DESCRIPTION

La demande vise une habitation unifamiliale de deux (2) étages construite en 1951. La maison est située dans le secteur des Highlands et n'est pas apparentée à un des types architecturaux identifiés à l'annexe D du règlement relatif aux PIIAD.

Le projet consiste à remplacer le revêtement léger situé sur les façades latérales et arrière par un revêtement de bois, comme celui utilisé sur la façade avant lors des travaux effectués en 2018 (permis 3000751073). Il s'agit d'un revêtement noble et ayant une apparence similaire sinon plus intéressante que celle du revêtement à remplacer. La teinte proposée permet d'uniformiser les différentes façades du bâtiment.

Le matériau de revêtement utilisé est le suivant :

- revêtement léger : Clins de bois, du fabricant Maibec, modèle Tendance Resistech Easyline, format 6", teinte Gargouille, ou équivalent.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du règlement relatif aux

PIIAD se trouvant au chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juillet 2022, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet :

- propose des matériaux nobles et durables sur l'ensemble des façades;
- utilise des matériaux de revêtement de qualité supérieure à ceux d'origine;
- harmonise la qualité du traitement architectural pour l'ensemble des murs extérieurs;
- préserve le caractère d'ensemble du secteur dans lequel la construction se trouve;
- respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/a

MONTREAL 2030

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-07-26

**Dossier # : 1229582022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier partiellement le revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale située au 600, 39e Avenue (lot 1 235 126).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003134962), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier le revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale située au 600, 39e Avenue (lot 1 235 126), considérant que le projet :

- prend en considération le traitement des bâtiments comparables situés dans le voisinage;
- assure l'intégration du bâtiment et de ses modifications dans son environnement;
- propose un appareillage de maçonnerie ainsi que l'installation de revêtement léger reflétant ceux des bâtiments de même type dans le secteur Riverside;
- préserve le caractère d'ensemble du secteur dans lequel la construction se trouve;
- respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Chapitre 26 : Riverside).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-07-28 17:29**Signataire :**

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229582022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier partiellement le revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale située au 600, 39e Avenue (lot 1 235 126).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (TR3003134962) a été déposée le 22 février 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la modification partielle du revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale. Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 26 : Riverside du règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/a

DESCRIPTION

La demande vise une habitation unifamiliale d'un étage construite en 1955 dans le secteur Riverside. Le bâtiment correspond au type architectural "Demi-niveaux frontaux". Situé au coin de la 39e Avenue et de la rue Centrale, ce bâtiment est localisé à l'un des points d'entrées du secteur d'intérêt du quartier Riverside. Le projet consiste à remplacer en façade avant le revêtement léger de vinyle et une partie du revêtement de brique par un revêtement léger en bois d'ingénierie, ainsi qu'à remplacer et prolonger l'allège de la fenêtre de droite. La fenêtre en baie située sur la portion gauche de la façade est aussi remplacée par une fenêtre typique alignée avec le plan de façade.

Le matériau de revêtement utilisé est le suivant :

- Revêtement léger : Bois d'ingénierie, du fabricant Maibec, modèle *CanExel VStyle*, format 6", teinte blanche, ou une équivalence.

Le matériau utilisé pour l'allège est le suivant :

- Revêtement lourd : Seuil en calcaire, du fabricant Indiana Stone, format 2" ¼ x 6".

Les modifications proposées sont en harmonie avec les autres propriétés du type dans le secteur, autant pour la modification à la fenêtre qui est en soit un retour à la situation d'origine, que pour la modification du revêtement qui est un détail architectural récurrent.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 26 : Riverside.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juillet 2022, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet :

- prend en considération le traitement des bâtiments comparables situés dans le voisinage;
- assure l'intégration du bâtiment et de ses modifications dans son environnement;
- propose un appareillage de maçonnerie ainsi que l'installation de revêtement léger reflétant ceux des bâtiments de même type dans le secteur Riverside;
- préserve le caractère d'ensemble du secteur dans lequel la construction se trouve;
- respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Chapitre 26 : Riverside).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/a

MONTRÉAL 2030

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-07-26



Dossier # : 1229582021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier le revêtement, les ouvertures et l'accès d'une habitation unifamiliale située au 71, 7e Avenue (lot 1 079 881).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3003178239), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier le revêtement, les ouvertures et l'accès d'une habitation unifamiliale située au 71, 7e Avenue (lot 1 079 881), considérant que le projet :

- assure le respect du paysage distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- assure l'identification du bâtiment à l'un des six types définis tout en respectant les qualités originales de chaque cas;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Chapitre 24 : Village des Rapides).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-07-29 12:04

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1229582021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier le revêtement, les ouvertures et l'accès d'une habitation unifamiliale située au 71, 7e Avenue (lot 1 079 881).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (TR3003178239) a été déposée le 25 mai 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la modification du revêtement, des ouvertures et de l'accès d'une habitation unifamiliale.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La demande vise une habitation unifamiliale isolée de style pavillonnaire avec composition asymétrique, construite en 1932. Ce type architectural est caractérisé par son ornementation simple, voire totalement absente.

Le projet consiste à :

- remplacer le revêtement de crépis par un revêtement de fibrociment dans les teintes de gris;
- déplacer l'accès au bâtiment et aménager un porche avec des escaliers en bois;
- modifier certaines ouvertures de la façade avant afin d'aménager le nouvel accès.

Le matériau de revêtement utilisé est le suivant :

- Clin de fibrociment Hardieplank, du fabricant James Hardie, dans les teintes Gris Perle et Étain Vieilli, ou équivalent.

Les modifications apportées au vestibule d'entrée visent à le rendre conforme aux normes de constructions actuelles et à l'adapter aux besoins de rangement des ménages. Un effort a été réalisé afin de reproduire le bandeau de fenestration qui s'y trouvait.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 - Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juillet 2022, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet :

- assure le respect du paysage distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- assure l'identification du bâtiment à l'un (1) des six (6) types définis tout en respectant les qualités originales de chaque cas;
- respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Chapitre 24 : Village des Rapides).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-07-26

**Dossier # : 1229582020****Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement**Projet :** -**Objet :** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier le plan d'aménagement paysager et d'ajouter une (1) piscine en cour arrière de deux (2) habitations multifamiliales situées aux 1011 et 1055, boulevard Shevchenko (lots 5 908 444 et 5 908 445).

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (demande PI3003175263), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'installer une piscine creusée dans la cour arrière du lot 5 908 444, ses équipements et un trottoir la ceinturant, et de modifier le plan d'aménagement paysager approuvé en 2019 pour la cour arrière des lots 5 908 444 et 5 908 445 (résolutions CA 19 20 0241 et CA 19 20 0242) pour deux (2) habitations multifamiliales situées au 1011 et 1055, boulevard Shevchenko (lots 5 908 444 et 5 908 445), considérant que le projet :

- s'harmonise avec le milieu résidentiel tout en le mettant en valeur;
- comprend l'aménagement d'un parcours piétons convivial, sécuritaire et sans obstacle;
- comporte des sentiers bien délimités et éclairés;
- valorise les deux (2) bâtiments ainsi que leurs cours arrière;
- respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (chapitre 3 : Accessibilité universelle et chapitre 19 : Boulevards Shevchenko et Bishop-Power).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-07-28 17:33**Signataire :**

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229582020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier le plan d'aménagement paysager et d'ajouter une (1) piscine en cour arrière de deux (2) habitations multifamiliales situées aux 1011 et 1055, boulevard Shevchenko (lots 5 908 444 et 5 908 445).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de certificat d'autorisation (PI3003175263) a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour l'installation d'une (1) piscine creusée et la modification du plan d'aménagement paysager déjà approuvée dans le cadre de la résolution CA 19 20 0241 en cour arrière de deux (2) habitations multifamiliales situées au 1011 et 1055, boulevard Shevchenko.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 3 : Accessibilité universelle ainsi qu'au chapitre 19 : Boulevards Shevchenko et Bishop-Power du règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA 19 20 0241 : construction d'un bâtiment multifamilial de 42 unités (lot P)

Résolution CA 19 20 0242 : construction d'un bâtiment multifamilial de 48 unités (lot Q)

DESCRIPTION

La demande vise deux habitations multifamiliales isolées dont la construction s'est achevée en 2022. Les deux (2) bâtiments sont situés à l'intersection du boulevard Shevchenko et de la rue Bourdeau.

Le projet consiste à :

- installer une (1) piscine creusée dans la cour arrière du lot 5 908 444, ses équipements ainsi qu'un trottoir la ceinturant;
- modifier le plan d'aménagement paysager déjà approuvé en 2019 en cour arrière des lots 5 908 444 et 5 908 445 (résolutions CA 19 20 0241 et CA 19 20 0242) en ajoutant trois (3) îlots arbustifs, en prévoyant des bollards d'éclairage pour piétons, et en prolongeant l'allée piétonne prévue.

Les bollards d'éclairage prévus sont les suivants :

- Modèle Esplanade, de la compagnie Lumenpulse, de couleur Si-Argent Sandex, ou équivalent.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 3 : Accessibilité universelle ainsi qu'au chapitre 19 : Boulevards Shevchenko et Bishop-Power.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 juillet 2022, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet :

- s'harmonise avec le milieu résidentiel tout en le mettant en valeur;
- comprend l'aménagement d'un parcours piétons convivial, sécuritaire et sans obstacle;
- comporte des sentiers bien délimités et éclairés;
- valorise les deux (2) bâtiments ainsi que leurs cours arrières;
- respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (chapitre 3 : Accessibilité universelle et chapitre 19 : Boulevards Shevchenko et Bishop-Power).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/a

MONTRÉAL 2030

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-07-26



Dossier # : 1229255003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles.

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-07-28 17:39

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229255003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles.

CONTENU

CONTEXTE

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage des propriétés ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais de chaque propriétaire, soit :

ADRESSE/ENDROIT	NUMÉRO AVIS ET CONSTAT	DATE AVIS ET CONSTAT	DÉLAI
207, 9e avenue	2 avis: 3657 / 20778-1 et 1 constat 306644520	31 mars 2021 / 30 mai 2021 / 1er février 2022	2 jours / 7 jours
8501, George (propriétaire décédée, maison inoccupée, aucune succession)	3 avis : 6074 / 21233-1 / 21233-2	9 septembre 2021 / 9 novembre 2021 / 8 juillet 2022	5 jours / 7 jours et 15 jours / 7 jours et 15 jours
7760, boulevard Newman	Aucun récent (dossier récurrent)	n/a	n/a
Terrain CP (St-Patrick)	Aucun récent (dossier récurrent)	n/a	n/a

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA21 20 0252

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Certains propriétaires des immeubles ci-haut mentionnés ont été avisés par lettre recommandée afin de se conformer au Règlement numéro LAS-0137 art 11.a) (matières nuisibles), art 11.b) (herbes hautes), article 11.k) (meuble d'intérieur), 11.l) (meuble extérieur plus en état) et ils ne s'y sont pas conformés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline GODIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-07-27



Dossier # : 1226456008

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-07-25 17:11

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1226456008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2022-07-25



Dossier # : 1229255002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Dépôt des rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de mai et juin 2022.

D'autoriser les dépôts des rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour les mois de mai et juin 2022.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-07-29 09:24

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229255002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Dépôt des rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de mai et juin 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Les rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises doivent être déposés au conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Déposer les rapports mensuels des mois de mai et juin 2022.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline GODIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-07-29